
La **VIE** des

COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

Vol. 15, n. 1

MONTREAL

Janvier 1957

SOMMAIRE

Adrien-M. Malo	Notre revue... bilingue ?	2
HISTOIRE		
Adrien-M. Malo	1er congrès international de liturgie pastorale	4
LITURGIE		
François Bernard	Orientations liturgiques d'Assise	19
BIBLIOGRAPHIE		
M.-Cantius Matura	La voie d'enfance	25

CONSULTATIONS — COMMUNIQUÉS ACCUSÉS DE RÉCEPTION

AVEC LA PERMISSION DES SUPÉRIEURS ECCLÉSIASTIQUES

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa.

959, RUE CÔTÉ — MONTREAL 1
CANADA

LA VIE des COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

publiée par les RR. PP. Franciscains du Canada
paraît le 15 de chaque mois, excepté juillet et août, en fascicule de 32 pages
N.B. Les abonnements commencent en JANVIER.

Prix de l'abonnement : \$2.75

Toute demande de changement d'adresse est accompagnée de la somme de 25 cents.

Directeur : R. P. Adrien-M. Malo, O.F.M.
5750, boul. Rosemont, Montréal 36. Tél.: CL. 9-6911

Conseil de direction :
S. E. Mgr J.-C. CHAUMONT, vicaire délégué pour les communautés religieuses.
Mgr J.-H. CHARTRAND, vicaire général d'Ottawa.
M. le Chanoine Cyrille LABRECQUE, directeur de la Semaine Religieuse de Québec.
Éditeurs responsables : Les Frères des Écoles Chrétiennes.

Secrétariat : 959, rue Côté, Montréal 1. P.Q., Canada.
Téléphone : UN. 1-5431*, (local 30) de 2 h. à 5 h. de l'après-midi tous les jours, excepté le samedi et les fêtes.

LE GUIDE PRATIQUE

par le R. P. A. Wallenstein, O.F.M. 272 pp. Ed Salvator, Mulhouse. 1956.

Le GUIDE PRATIQUE serait comme une réédition 1956 de l'introduction à la Vie dévote; réédition au sens très large de présentation au même nombreux public, soit laïque soit religieux, de la doctrine de perfection chrétienne. Réédition 1956, car le traité est inspiré des plus récentes directives des Souverains Pontifes.

L'exposé de la doctrine est à la fois sommaire et complet. Complet : en voici le plan : 1) une partie générale traitant de la vie chrétienne parfaite; et 2) une partie spéciale : a) instructions particulières pour les religieux b) devoirs relatifs aux activités naturelles, soit la formation de la personnalité et les devoirs particuliers du chrétien dans le monde. A titre d'exemple, lire comment l'A. introduit ce dernier point : « Comment forme-t-on la personnalité ?

- 1) En développant raisonnablement ses capacités physiques;
- 2) En veillant avec soin à sa santé morale;
- 3) En cultivant assidûment ses facultés supérieures;
- 4) En acquérant avec ardeur les connaissances nécessaires et utiles;
- 5) En s'entraînant à travailler joyeusement et consciencieusement dans sa profession.

« La grâce se joint à la nature. Quand la grâce actuelle, par exemple, rencontre une intelligence claire et une volonté ferme, elle a plus d'efficacité que chez un homme aux idées confuses et à la volonté chancelante. »

Exposé sommaire : tout y est dit, mais sous une forme schématique, clairement, avec Q. et R.

C'est donc aux religieux et aux laïques que s'adresse le livre. Il rendra de grands services aux novices et sera une mine de renseignements pour les maîtres de formation et les confesseurs qui s'efforcent d'orienter vers la perfection les âmes qui veulent mener dans le monde une vie d'union à Dieu.

NÉRÉE-M. BEAUDET, O.F.M.

LA VIE DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

Vol. 15, n. 1

MONTRÉAL

Janvier 1957

ARTICLES

Notre revue... bilingue? par Adrien-M. Malo, O.F.M.	2
Le Ier congrès international de liturgie pastorale , par Adrien-M. Malo, O.F.M.	4
Orientations liturgiques d'Assise , par François Bernard	19
La voie d'enfance , par M.-Cantius Matura, O.F.M.	25

CONSULTATIONS

1. Voile d'un tabernacle doré ou en or.	28
2. Voile du tabernacle en tissu transparent.	28
3. Portrait peint sur le voile du tabernacle.	28
4. Conopée et présence de Jésus au tabernacle.	29
5. Nom du bienfaiteur à l'intérieur du tabernacle.	29
6. Vitre sous chandelier et nappe d'autel.	29
7. Autel latéral et tabernacle.	30
8. Maximum d'années pour le supérieurat.	30
9. Honoraires pour le ministère.	31

INFORMATIONS

Clergé local.	3
Saint patron des agents de publicité.	32

LIVRES

Guide pratique de la perfection chrétienne , par A. Wal- lenstein, O.F.M.	2c
La Réforme pastorale en France au XVIIe siècle , par Paul Broutin, S.J.	3c
La vie vaut d'être vécue , par Mgr. F. Sheen.	4c

NOTRE REVUE . . . BILINGUE ?

Notre revue entre dans sa quinzième année. Le sentiment qui domine tous nos souvenirs est celui de la reconnaissance pour les dons inénarrables de Dieu qui ont permis la naissance, favorisé le développement, assuré le maintien et largement octroyé l'influence bienfaisante de *La Vie des Communautés Religieuses*.

Nombreux sont les religieux et les religieuses qui ont bénéficié de notre revue. Des lettres nous en apportent souvent le témoignage que pour bien des raisons nous avons cru sincère. Encore tout récemment, une lettre datée du 16 décembre 1956 portait ces lignes d'un personnage de la S. Congrégation des Religieux : *Je fais des vœux et des prières... pour La Vie des Communautés Religieuses que je lis toujours avec intérêt et profit. Je ne doute pas que cette heureuse initiative de votre zèle éclairé ne fasse beaucoup de bien pendant longtemps encore dans les milieux religieux, soucieux de toujours mieux s'adapter aux exigences du royaume de Dieu.*

Que tous ceux et celles qui de près ou de loin tiennent à leur revue unissent leurs prières aux nôtres pour remercier le Seigneur et lui demander les grâces dont nous avons besoin pour accomplir les perfectionnements qui s'imposent.

Nous voulons aussi remercier toutes les personnes qui ont collaboré à cette œuvre collective entreprise pour le bien commun des communautés religieuses. Avec NN.SS. les Évêques et les personnes chargées du gouvernement sur le plan général, provincial ou local des communautés religieuses, nous tenons à mentionner le T.R.P. Gérard Goulet S.J., et la T. R. M. Thibault, R.H.S.J. qui président la section masculine et la section féminine de la Conférence Religieuse Canadienne. Nous réitérons à ceux et à celles qui nous ont envoyé articles, consultations, suggestions, abonnements, nos sentiments les plus religieux.

En réponse aux très nombreuses cartes de vœux qui nous furent adressées à l'occasion de Noël et du Jour de l'an, nous reproduisons ces paroles de l'apôtre Paul dans sa lettre aux Éphésiens 4,15 : *Puissions-nous grandir de toutes manières vers Celui qui est la Tête, le Christ !*

Nous en venons au titre de ce billet qui doit piquer la curiosité : Notre revue . . . bilingue ? Considérons tout d'abord l'aspect le plus facile : Pourquoi notre revue, jusqu'ici n'a-t-elle pas été bilingue ? Pour plusieurs raisons. Nous en mentionnerons trois.

Le première, c'est que recevant la tâche de lancer cette revue pour suppléer aux revues d'Europe dont la guerre avait suspendu la parution et aussi pour satisfaire plus exactement aux besoins des communautés du Canada, nous n'avons pas même soupçonné que cette tâche pouvait intéresser tous les religieux du Canada. Pour nous, il s'agissait d'une revue pour les communautés de langue française.

La deuxième, c'est qu'en même temps, les RR.PP. Jésuites des États-Unis lançaient une revue, semblable à la nôtre, sous le titre de *Review for Religious*. Il nous a semblé assez naturel de penser que cette publication anglaise pouvait fort bien servir les intérêts des nos communautés de langue anglaise.

La troisième, c'est que la question a été expressément posée de rendre notre revue bilingue. Le problème a été soumis à S. Ém. le cardinal Villeneuve, O.M.I. qui avait daigné prendre sous sa protection *La Vie des Communautés Religieuses*. Il a répondu que le projet était prématuré, peu susceptible d'une solution satisfaisante, d'exécution fort délicate.

En voilà assez pour justifier le passé.

Cependant cela n'engage en rien l'avenir. La C.R.C. qui groupe tous les religieux et les religieuses du Canada consentira-t-elle à publier une revue exclusivement anglaise pour les communautés de langue anglaise ou préférera-t-elle publier une seule revue bilingue ? Voilà une question à laquelle il ne nous appartient pas de donner une réponse. Il nous suffit pour le moment d'avoir éclairé le passé et de prier Dieu pour l'avenir.

Montréal

ADRIEN-M. MALO, O.F.M.

CLERGÉ « INDIGÈNE » OU LOCAL

La Congrégation de la Propagation de la Foi a décidé que le terme d'« indigène » ne sera plus employé par l'Église pour désigner le clergé local des pays de mission. Cette décision a été prise à la demande de nombreux missionnaires pour respecter les sentiments des populations autochtones. Le clergé local compte actuellement, dans les différents pays d'Afrique et d'Asie, au total 7,600 prêtres et 1,300 grands séminaristes.

I^{er} CONGRÈS INTERNATIONAL DE LITURGIE PASTORALE

Couronnant les rencontres internationales qui depuis 1951 groupent les principaux spécialistes de la liturgie, le premier congrès international de liturgie pastorale s'est tenu du 18 au 22 septembre 1956. Dans le cadre évocateur d'Assise, les sessions se partagèrent entre deux lieux de réunion : l'auditorium de *Pro Civitate christiana* muni d'un système d'écouteurs et de traductions simultanées qui permit aux congressistes d'entendre en cinq langues : l'allemand, l'anglais, l'espagnol, le français, l'italien, les discours au moment même où ils étaient prononcés; la basilique Saint-François, assimilée aux quatre grandes basiliques patriarcales de Rome et dont l'autel papal se prêta aux solennités de la messe selon le cérémonial propre établi par Benoît XIV. La psalmodie des heures du jour, de tierce à vêpres, qui accompagna les séances, compléta heureusement l'union des congressistes si variés: 5 cardinaux, 80 évêques ou abbés, environ 1400 prêtres et un groupe assez restreint de laïcs, venus de toutes les parties du monde et représentant les branches les plus diverses de la liturgie. Vingt et un prêtres marquèrent la présence du Canada.

Plus encore que ce nombre imposant la présidence personnelle de S. Ém. le cardinal G. Cicognagi, préfet de la S. Congrégation des Rites, la plus haute autorité liturgique dans l'Église après le Souverain Pontife, indiqua l'importance de ces assises. Il devint évident que le mouvement liturgique actuel n'est plus un courant particulier concernant les spécialistes mais bien l'un des aspects essentiels de la vie chrétienne. Aussi croyons-nous faire œuvre salubre en présentant un résumé des principaux rapports et l'énoncé des principaux traits saillants de ce congrès. Dans cette rédaction, nous nous sommes servis de l'abondant compte rendu publié dans la revue *Sursum corda* 1956, pp. 593-626, 673-696. Avant cette revue, *Informations catholiques internationales*, n. 34, pp. 11-13 avait présenté un récit succinct du congrès. Puis *Les Questions liturgiques et paroissiales* 37(1956) pp. 265-278 par l'article de Dom François Vandenbroucke a décrit, analysé et apprécié les actes du congrès. Enfin *La Maison-Dieu* n. 47-48 consacre plus de 300 pages à la reproduction du texte et de la version officielle des rapports du congrès. C'est surtout à l'aide de ce dernier texte que nous offrons ici :

- 1 — le résumé de chacun des rapports;
- 2 — l'énoncé des enseignements majeurs du congrès.

1 — LES RAPPORTS

Si l'on ne tient pas compte des paroles d'accueil et de clôture, dix-neuf rapports, y compris le discours de S.S. Pie XII, furent donnés durant le congrès. En plus des trois communications plutôt brèves et d'ordre secondaire, les seize rapports se divisent nettement en deux classes : ceux qui ont pour objet les interventions de Pie XII dans le domaine liturgique, ceux qui considèrent soit les principes généraux, soit l'application concrète des documents pontificaux.

S. É. le Cardinal GAÉTAN CICOGNANI

Comme il convenait, le premier travail avait été confié à l'éminentissime préfet de la S. Congrégation des Rites et il portait sur le congrès lui-même. Divisé en trois parties qui rattachent à l'autel, aux sacrements et à la louange continue les actes de Pie XII, ce travail définit le thème du congrès : *passer en revue l'œuvre grandiose accomplie par le Saint-Père pour que les fidèles prennent toujours davantage conscience de leur vitalité dans l'union très étroite dans le corps mystique et se rendent ainsi toujours plus dignes de participer aux divins mystères*, p. 32. Il en détermine aussi la nature. Ni concile, ni parlement, les sessions de ce congrès *éminemment hiérarchique* p. 34 visent avant tout à *mettre en relief dans leur cadre vaste et multiple les normes et les dispositions émanées de Pie XII* p. 34. Les discussions proprement dites n'y sont pas admises, ce qui n'empêche pas l'examen par diverses commissions de problèmes connexes avec la liturgie qui de façon privée et en dehors du congrès en arrive à des conclusions soumises à l'autorité ecclésiastique.

En fait, pendant trois jours avant le congrès des sessions pour les spécialistes ont été groupées pour étudier les aspects historiques de la réforme du bréviaire. De même furent exposés en des sessions particulières les problèmes missionnaires en regard de la liturgie. Ces textes seront publiés dans un volume de la collection *Lex orandi* et dans la revue *Église vivante*.

R.P. JOSEPH A. JUNGMANN, S.J.

Le docte professeur de l'université d'Innsbruck établit que le souci de sanctifier les âmes reste la clef qui permet de pénétrer dans le secret des formes multiples créées le long de l'histoire de la liturgie.

Après avoir montré que la liturgie s'est appliquée à rassembler l'Église pour qu'elle se présentât devant Dieu en tant qu'Église, puis s'est efforcée d'amener les fidèles à un christianisme conscient et toujours en éveil, il en arrive à cette conclusion que *la liturgie, célébrée d'une manière vivante, a été durant des siècles la principale forme de la pastorale* p. 62.

Cela se vérifie pour les premiers temps de l'Église. Par le malheur des temps, un mur de brume s'interposa entre le peuple et la liturgie mais même quand la langue liturgique fut devenue étrangère à la masse du peuple, la pastorale s'est attachée à faciliter l'union du peuple à l'action sacrée afin de l'initier à la prière et à l'offrande chrétienne. Le mur de brume qui est demeuré trop longtemps commence à se dissiper et un jour lumineux se lève dans l'Église qui fera des chrétiens ce qu'ils doivent être : le peuple orant de Dieu.

R.P. BERNARD CAPELLE, O.S.B.

Au révérendissime P. Abbé du Mont César, professeur à Louvain, revenait l'honneur du premier travail sur les actes de Pie XII concernant la liturgie : théologie pastorale des encycliques *Mystici corporis* et *Mediator Dei*.

Les deux encycliques procèdent du même esprit : *Mystici corporis* promulguée le 29 juin 1943 expose la théologie mise en œuvre dans l'encyclique *Mediator Dei* publiée le 20 novembre 1947. Supposant l'union indissoluble du chef et de ses membres, la dernière encyclique définit la liturgie : *le culte intégral du corps mystique, tête et membres*. Cette définition qui s'éloigne tant des formules gauches et incomplètes souvent mises en circulation contient des richesses doctrinales et pratiques insoupçonnées.

Facilement le chrétien et aussi le religieux oublie qu'ils sont d'Église; ceux qui les forment s'appliquent à ne leur parler que de leur religion « personnelle ». Aussi importe-t-il plus que jamais que la vie religieuse des chrétiens ne consiste pas seulement en une vie morale, ni même en une vie spirituelle, mais aussi en une vie rituelle, liturgique, qui soit incorporée à fond dans la vie de l'Église visible.

S. ÉM. le Cardinal PIERRE-MARIE GERLIER

Les rituels bilingues et l'efficacité pastorale des sacrements, tel était le sujet réservé à l'archevêque de Lyon, primat des Gaules. A la base se trouve l'affirmation que l'efficacité de la prière liturgique

vient de ce qu'elle est la prière officielle de l'Église; mais il reste aussi que sur le plan pastoral l'intelligence directe des rites par le peuple est grandement facilitée par l'emploi de la langue vivante. Ici seul le Saint-Siège concède les autorisations et précise les modalités.

Les deux parties du rapport de l'éminent conférencier traite successivement de l'histoire de l'emploi de la langue vulgaire dans le rituel p. 84, et de l'importance des rituels bilingues p. 92. Ce dernier point s'avère le plus utile pour nous. Dans le premier cependant il est question du *Rituale parvum ad usum dioecesium gallicæ linguæ* concédé tout d'abord à la France le 28 novembre 1947, puis à un certain nombre de diocèses de langue française en d'autres pays comme la Belgique, le Canada, la Suisse romande... Par la bienveillance de la S. Congrégation des Rites, l'usage de la langue française dans ce rituel a été un peu élargi en vertu d'un indult du 30 octobre 1953. Une traduction partiellement améliorée a été approuvée le 7 juin 1955; elle paraît déjà dans la nouvelle édition de ce rituel qui vient d'être publiée à Paris.

Témoins de la bonté de l'Église, ces rituels rappellent aux prêtres leurs responsabilités pour la sanctification des chrétiens.

Dans une communication qui suivit ce rapport, S. E. Mgr Antoine Mistrorigo, évêque de Troja, Italie, parla du tout nouveau rituel bilingue latin-italien, concédé au diocèse de Lugano.

S. E. MGR JEAN WAGNER

Pie XII à la suite de Pie XI s'est préoccupé de l'art au point que le directeur de l'Institut liturgique de Trèves trouva abondante matière pour son étude : L'art liturgique et la pastorale. Divisée en trois parties portant successivement sur les relations entre la liturgie et l'art, la considération de chacun des arts à la lumière de ces relations, enfin les principes qui s'imposent. Ces principes peuvent se ramener à trois :

1. *L'art liturgique est un art engagé;*
2. *L'art liturgique doit être témoin de la vérité;*
3. *L'art liturgique est un art sacré.*

L'artiste religieux qui veut créer un art liturgique doit connaître et avoir expérimenté ce que signifie la participation active au culte chrétien; s'il n'est pas nécessaire qu'il soit un religieux, il doit savoir louer Dieu à haute voix avec le prêtre et la communauté rassemblée. Alors il leur suffira de dire une parole exprimant à la fois liberté et solidarité : Vis avec l'Église et fais ce que tu veux !

R.P. AUGUSTIN BÉA, S.J.

Pour connaître la pensée et l'intention de l'Église sur *le rôle pastoral de la parole de Dieu dans la sainte liturgie*, l'ancien recteur de l'Institut Pontifical Biblique consulte l'enseignement de l'histoire, la voix de la théologie et l'union de fait entre la lecture biblique et le sacrifice eucharistique. Il en conclut que le prêtre est à la fois *minister verbi* et *minister sacramenti*.

Le progrès actuel liturgique consiste surtout à faire comprendre aux chrétiens qu'ils sont partie prenante dans la liturgie, que ces mystères sont célébrés pour eux, sans préjudice de la gloire de Dieu, fin dernière de toute célébration comme de tout apostolat. En éveillant l'intérêt et la curiosité des chrétiens pour les mystères divins, le progrès liturgique les rend nécessairement plus avides de la parole capable de les initier à ces mystères. Bien loin de supplanter la prédication, le renouveau liturgique l'appelle et la réclame.

Cette dernière idée fut reprise dans la communication du R.P. A.-M. Roguet, O.P., sur le renouveau de la liturgie et le renouveau de la prédication.

S.E. MGR GUILLAUME VAN BEKKUM, S.V.D.

Vicaire apostolique de Ruteng, Indonésie, ce rapporteur fit entendre la voix du missionnaire. Considérant *le renouveau liturgique au service des missions*, il développa deux idées principales : la piété culturelle des païens, préparation au culte chrétien, puis une célébration valable dans les missions. De beaucoup la plus longue, cette deuxième partie contient les données les plus intéressantes.

Il nous apprend que dans la mission de Florès, Rome a permis de célébrer les rogations même pour la récitation privée des litanies et la messe en octobre et novembre, moment normal des semailles en ces missions, p. 172. Il remercie Rome d'avoir autorisé la grand-messe dans laquelle le peuple répond en latin au célébrant mais chante en sa langue le *Kyrie, Gloria, Credo* et autres parties aptes à alimenter la participation des fidèles, p. 174.

S'appuyant sur ces concessions, le rapporteur formule des suggestions concernant les lectures liturgiques en langue maternelle p. 173, la restauration des ordres ecclésiastiques mineurs p. 175, le rétablissement de l'ordre diaconal même pour les hommes mariés, p. 175.

DOM OLIVIER ROUSSEAU, O.S.B.

Le directeur de la revue *Irénikon* se chargea de montrer l'importance des rites orientaux au point de vue de notre pastorale. L'apostolicité des liturgies orientales, la résurrection et le mystère pascal, le sens du mystère et surtout l'esprit liturgique énoncent les différents domaines explorés dans le développement. Le R.P. regrette que nous ayons perdu les ordres mineurs effectifs qui ont tant contribué au maintien de l'esprit liturgique chez les peuples d'Orient. Restaurés, ces ordres mettraient les laïcs en contact officiel avec la hiérarchie, produiraient d'heureux changements dans notre vie religieuse et briseraient cette cloison étanche qui dans la vie profonde de l'Église sépare les clercs des laïcs, p. 193.

S. E. MGR FRANCOIS MIRANDA VICENTE

C'est un problème théologico-liturgique qui est abordé par le président de la commission liturgique de l'Épiscopat espagnol dans son travail sur la *signification théologique de la constitution sacramentum ordinis*. Les professeurs de théologie dogmatique connaissent les discussions sans issue sur le rite essentiel du sacrement de l'ordre. Sous l'influence de S. Thomas d'Aquin prévalut l'opinion affirmant que la remise des instruments et les paroles accompagnant cette remise constitue la matière et la forme unique de l'ordre. Pie XII, dans sa constitution apostolique *Sacramentum ordinis* déclare solennellement avec la suprême autorité apostolique que l'unique matière des saints ordres du diaconat, de la prêtrise et de l'épiscopat réside dans l'imposition des mains, et l'unique forme dans les paroles qui déterminent cette matière. Il ajoute que dans le temps présent au moins la tradition des instruments n'est pas nécessaire pour la validité de ces ordres, quoiqu'elle le soit pour la licéité.

En prononçant cette déclaration dogmatique, Pie XII n'a pas voulu trancher les nombreuses controverses théologiques sur l'institution spécifique de l'ordre par le Christ, l'identification de la substance du sacrement avec la matière et la forme des scolastiques, l'origine divine de l'imposition des mains, la distinction de l'épiscopat et de la prêtrise...

S. E. MGR GABRIEL GARRONE

A plusieurs reprises *La Vie des Communautés Religieuses* a soit dans des articles, soit dans des consultations expliqué la nouvelle discipline du jeûne eucharistique. Aussi pour ne répéter les ensei-

gnements donnés consacrerons-nous peu d'espace à l'étude de S. E. l'archevêque coadjuteur de Toulouse sur la *portée pastorale de la constitution Christus Dominus*. Si, au paragraphe III consacré aux répercussions et aux résultats pastoraux, des données puisées dans les pays en dehors de l'Europe eussent été utilisées la portée spirituelle et pastorale eût été notablement accentuée. Très discrètement au paragraphe IV apparaît le désir d'une simplification du jeûne eucharistique.

R.P. FERDINAND ANTONELLI, O.F.M.

Presque tous les travaux du congrès mentionnent *la réforme liturgique de la semaine sainte*; il revenait au rapporteur général de la S. Congrégation des Rites d'en faire un exposé complet sous trois chefs : l'importance, la réalisation, les perspectives.

L'importance de la réforme de la semaine sainte vient de la place prééminente de la semaine sainte dans l'année liturgique, des traditions liturgiques dont s'inspire la présente réforme et des intérêts pastoraux majeurs auxquels elle accorde une bienfaisante sensibilité. On pourrait ajouter qu'elle vient aussi de la réforme générale de la liturgie qu'elle annonce et prépare. Commencée par la seule vigile pascale laissée libre, elle s'étendit à toute la semaine sainte et devint obligatoire pour tous.

Les résultats de la réalisation se résument en un mot : grand et réel succès. Cette affirmation découle d'abondants rapports et de relations autorisées venus de tout le monde catholique de Sydney en Australie à Portland en Orégon, de l'Angleterre à l'Afrique du sud. Un succès si plein et si général est dû au zèle du clergé et à l'empressement des fidèles à accepter le rôle substantiel qui lui est assigné.

Les nombreuses relations envoyées à la S. Congrégation des Rites contiennent des remarques communiquées par le rapporteur. En voici quelques-unes :

procession des rameaux le dimanche après-midi;

communion à tous les malades le jeudi saint;

*élargissement des heures pour la messe du jeudi saint :
5 à 9 h; du vendredi saint : 3 à 9 h;*

permission de célébrer 2 ou 3 fois le vendredi saint...

Quant aux offices extra liturgiques introduits un peu partout pour remplir le vide créé par l'ancienne liturgie, ils se concilient difficile-

ment avec le nouvel ordre; le jeudi saint peut conserver la visite des tombeaux si chère aux pays latins; le vendredi saint permet encore le chemin de la croix même solennel, l'heure de l'*Addolorata*, la procession de Jésus mort. La suppression des trois heures d'agonie est fortement conseillée.

La grande variété des heures pour l'office du samedi saint résulte de ce que tous n'ont pas suffisamment réfléchi sur le sens réel de la vigile pascale : *en fait cette vigile est la véritable célébration de la résurrection du Seigneur et non pas une vigile au sens moderne du mot*, p. 238. Cette mise au point fait disparaître problèmes et hésitations.

Au chapitre des perspectives, le R.P. émet sur la liturgie des idées que nous utiliserons dans nos conclusions. Disons qu'il insiste sur le devoir des pasteurs de préparer ou plutôt de rééduquer les fidèles de manière à recevoir en plénitude les fruits visés par le nouvel ordre de cette semaine sacrée.

Dans *Les Questions liturgiques et paroissiales*, don François Vandembroucke glisse à la p. 271 une petite indiscretion qu'il nous plaît de relever. Il écrit que le R.P. Antonelli, franciscain, «achève son beau rapport sur cette restauration qui est un peu son œuvre». Les nombreuses communautés canadiennes qui ont rencontré il y a quelques années le R.P. Antonelli retiendront avec fierté ce beau témoignage.

LL.EE.NN.SS. EDWIN V. O'HARA et OTHON SPUELBECK

Le travail du R.P. Antonelli fut suivi de deux rapports sur *la célébration de la semaine sainte restaurée*. Les deux évêques désignés pour ces rapports sont décédés avant la tenue du congrès; le premier laissa son texte qui fut lu, le deuxième S. E. Mgr G. Weskamm fut remplacé.

Le premier parle des États-Unis. Il divise son texte en 5 paragraphes : préparations, résultats, participation; langue maternelle, difficultés et souhaits. En ce dernier paragraphe les souhaits ressemblent beaucoup à ceux contenus dans le travail du R.P. Antonelli. Un cependant diffère des autres : celui de corriger l'idée fautive mais répandue, du moins aux États-Unis, que la vigile pascale est un office du samedi saint. A ce propos, tant de la part du clergé comme des laïcs un programme d'éducation est désiré vivement *pour expliquer tout l'ensemble de la structure et du but de l'année liturgique en général et de la semaine sainte en particulier*.

Un des évêques a résumé le principal résultat des rites restaurés de la semaine sainte aux États-Unis en ces termes : *Le nouvel ordo représente un formidable pas en avant pour rendre notre peuple plus conscient de ce que la liturgie de l'Église est quelque chose à quoi il doit participer et où il peut trouver une source abondante de grâces et d'inspiration. Même cette année, où le temps ne nous a pas permis d'organiser et d'exécuter un programme adéquat pour former aussi bien le clergé que les laïcs aux grandes possibilités du nouveau rituel. la réponse du peuple est très encourageante, spécialement en ce qui concerne l'assistance et la réception des sacrements.*

Le deuxième rapport décrit la semaine sainte dans l'Allemagne orientale. Quelle différence entre le rapport précédent et celui-ci qui à tout instant trahit l'influence d'un gouvernement à orientation marxiste, aggravée encore par l'agressivité désastreuse du matérialisme athée contre la vie de foi p. 264. Le texte de 9 pages se termine par 3 demandes : 1 — que le privilège de la *missa cantata cum cantu in lingua vernacula* soit valable pour la liturgie de la semaine sainte; 2 — que toutes les lectures de la semaine sainte soient entendues dans le plein sens du mot par le peuple; 3 — que les ordinaires puissent concéder l'autorisation de transférer la célébration de la vigile pascale aux heures matinales de pâques.

S. E. MGR ALBERT STOHR

L'évêque de Mayence traite de l'*encyclique* *musicæ sacræ disciplina et la pastorale de notre temps*. Après avoir rappelé que cette encyclique fait bloc avec les grandes encycliques de Pie XII et spécialement avec le motu proprio du 22 novembre 1903 de Pie X et la constitution apostolique du 20 décembre 1928 de Pie XI, le rapporteur passe en revue les 4 parties qui partagent le corps de l'encyclique. Il s'étend un peu plus longuement sur le privilège concédé aux diocèses allemands et autrichiens des messes chantées en latin avec le chant par le peuple en langue maternelle du *Kyrie*, *Gloria*, *Credo*; ce privilège est en vigueur dans les missions indiennes du Canada et tout récemment a été étendu à différents pays de missions en Asie orientale et en Afrique orientale, p. 285.

Suit une brève communication de Mgr Romita sur le latin à employer dans les nouveaux propres, selon l'encyclique exposant la discipline de la musique sacrée.

S. Em. le Cardinal JACQUES LERCARO

Le dernier des travaux du congrès porte sur *la simplification des rubriques et la réforme du bréviaire*. A vrai dire, le décret général de la simplification des rubriques touche aussi la messe, mais l'éminent orateur précise que son rapport ne vise que les réformes apportées au bréviaire. Il aborde trois questions.

La première question est celle du but et de l'esprit du décret. *Donner à l'esprit du prêtre, déjà surchargé par la multitude des soucis de son ministère une plus grande tranquillité au moment où il s'approche du Seigneur pour chanter la louange au nom de l'Eglise et implorer ses miséricordes pour le monde, telle est l'intention de la réforme*, p.300. De la simplification est résultée une abbréviation qui n'a pas été voulue immédiatement et pour elle-même. Cette réforme est provisoire et annonce une réforme future.

Dans la deuxième partie, les lignes directrices de la future réforme sont tracées : Accentuation du temporel par la mise en valeur du dimanche et des temps liturgiques, atténuation du sanctoral par la suppression d'octaves et de vigiles et la célébration de la férie.

La troisième partie soulève quelques-uns des problèmes d'avenir : l'office du clergé séculier se modèlera-t-il encore sur l'office monastique ? la récitation privée conservera-t-elle la forme chorale ? tiendra-t-on compte des difficultés que le prêtre de vertu ordinaire trouve à s'acquitter de l'office divin et des pratiques prescrites par le Code ? le psautier sera-t-il répété une fois ou quatre fois le mois ? leçons, hymnes, oraisons, petites heures subiront-elles la simplification ? Voilà autant de possibilités qui formulées par S. Em. le Cardinal, archevêque de Bologne dans un congrès aussi officiel que celui d'Assise prennent un accent de réalité difficile à méconnaître.

Dans les paroles d'ouverture, S. Ém. le cardinal Cicognani avait considéré comme l'un des gages de succès *la douce terre d'Ombrie, la mystique Assise, d'où a jailli dans le monde la lumière séraphique d'amour, de douceur, de paix, de saint François* p. 45. Dans les paroles de clôture, S. Ém. le cardinal Lercaro, après avoir distribué les remerciements aux innombrables collaborateurs, voulut lui aussi s'adresser à Assise qui avait offert au congrès *le charme de sa poésie et l'esprit de saint François*, p. 325.

Réservant pour une autre livraison le discours de S.S. Pie XII, passons immédiatement aux leçons qui découlent de ce mémorable congrès.

2 — LES LEÇONS

Mgr Weskmann, évêque de Berlin, que la mort a empêché de préparer pour le congrès le texte qui lui avait été demandé, disait : *Le congrès d'Assise doit avoir pour écho non pas une révolution mais une moisson féconde*. Plein de confiance, il ajoutait : *Sa Sainteté Pie XII y pourvoira* p. 23. C'est presque une réponse que Pie XII donnait à ce vœu quand il disait : *Nous désirons sincèrement que le mouvement liturgique progresse et nous voulons l'y aider* p. 345. Pour notre part nous voulons dégager 5 leçons principales.

1. L'ÂGE DE LA LITURGIE RÉDUITE AUX RUBRIQUES EST RÉVOLU

Jeune moine du Mont César à Louvain, dom Lambert Beauvuin avait convaincu le cardinal Mercier que la liturgie contient la piété de l'Église et que l'initiation et la participation à la liturgie comptent parmi les devoirs importants des chrétiens de notre temps. Le cardinal cherchait une occasion qui permit au jeune bénédictin d'exposer ses idées. Lors du congrès de Malines en 1909, il essaya de placer son rapport dans l'une des sections; aucune ne consentit à l'accepter. Par pitié pour le rapporteur, celle d'art et d'archéologie chrétienne toléra l'insertion du discours dans ses cadres.

Au début de son intéressant travail, S.E. Mgr G. van Bekkum avoue qu'il n'a pas eu dans son enfance d'éducation liturgique et que la formation du séminaire fut malheureusement inapte à combler cette lacune puisque l'instruction liturgique consistait dans l'introduction aux rubriques à laquelle s'ajoutait parfois un aperçu élémentaire et rapide sur l'histoire de la liturgie.

Ce cas n'est pas isolé. Combien de religieux et de religieuses pourraient en dire autant. Que dans une telle situation, la liturgie paraisse à plusieurs un objet de luxe, rien d'étonnant ! Mais le congrès d'Assise démontre que cet âge est heureusement révolu et que *la liturgie constitue une fonction vitale de toute l'Église*, selon l'heureuse formule de Pie XII p. 331 dans son discours aux congressistes.

2. LA LITURGIE REPREND SES VÉRITABLES DIMENSIONS

Se répète pour la liturgie le phénomène qui s'est produit dans le domaine de la participation des laïcs à l'apostolat de la hiérarchie. Au début du pontificat de Pie XI, des discussions animées divisèrent les chrétiens sur la nouveauté de l'Action Catholique; aujour-

d'hui tous reconnaissent qu'il s'agit tout simplement d'un retour aux méthodes des premiers chrétiens qui apparaissent nettement comme les collaborateurs des apôtres.

Il en est ainsi de la liturgie : elle se rajeunit aux contacts des meilleures traditions liturgiques et y trouve son rôle véritable. Dans sa remarquable étude, le R.P. Jungmann rappelle que dans les origines la messe n'a pas été célébrée dans le silence comme une suite de prières réservées au prêtre tandis que les fidèles ne suivaient que de loin avec un profond respect, p. 58.

La liturgie reste ce qu'elle a toujours été : un culte rendu à la majesté de Dieu. De plus, elle redevient école de vie chrétienne et pédagogie religieuse. A l'école, le disciple doit pouvoir comprendre et suivre la leçon. A travers les gestes et les formules liturgiques, le fidèle doit être amené à pénétrer et à revivre les mystères de la rédemption.

Dans son étude documentée, le R.P. Antonelli parle de certaines églises du début de la Renaissance dont le chœur complètement fermé tenait les fidèles écartés même matériellement de l'action sacrée. Plusieurs inclinent à croire qu'il existe encore de ces chœurs isolés dans les églises et les chapelles des communautés religieuses. Dans ce cas les fidèles ne sont pas même des spectateurs, encore moins des acteurs, l'action liturgique est considérée comme une chose qui regarde exclusivement le clergé et Dieu.

3. ADAPTATIONS, RÉAJUSTEMENTS ET MEME CHANGEMENTS S'IMPOSENT PARFOIS

Les progrès actuels de la liturgie exigent des mises au point de la part des institutions. Plus d'une fois, le canon 1257 du Code de Droit Canonique a été cité au cours du congrès. Il prescrit qu'il appartient au Siège apostolique seulement d'ordonner la liturgie sacrée et d'approuver les livres liturgiques. De même dans son discours Pie XII signale p. 344 les attitudes profondément différentes chez les fidèles : *certain*s montreront de la promptitude, de l'enthousiasme, parfois même une passion trop vive qui motive des interventions de l'autorité; d'autres témoigneront de l'indifférence et même de l'opposition. Auparavant p. 333 il avait affirmé qu'il n'existe aucune raison d'entretenir de la méfiance, des rivalités, des oppositions ouvertes ou latentes, soit dans les pensées, soit dans la façon de parler ou d'agir. Entre les membres d'un même corps, doivent régner avant tout la concorde, l'union, la collaboration. C'est dans cette unité que l'Eglise prie,

offre, se sanctifie, et l'on peut donc affirmer à bon droit que la liturgie est l'œuvre de l'Eglise tout entière.

A la suite de S. Em. le cardinal Cicognani, don Cappelle a précisé la distinction qui s'impose quand on traite des rites liturgiques entre essentiel et accessoire. Ce dernier élément est susceptible de changements, mais seule l'autorité possède la compétence requise pour introduire changements ou adaptations.

4. LE RENOUEAU ACTUEL VISE PREMIÈREMENT A PROCURER LA PARTICIPATION CONSCIENTE ET ACTIVE

Cette idée revient presque dans tous les rapports. On peut lire sur ce point les textes du R.P. Jungmann, de don Rousseau et surtout le beau texte de S. Em. le cardinal Lercaro que nous tenons à citer en entier.

Mais sa force et son importance ne sont pas moindres sous l'angle pastoral, celui qui est recherché par le Décret : ramener les âmes chrétiennes à la méditation du mystère de la Rédemption, que la liturgie développe dans le cours de l'année; les conduire à en vivre l'esprit, à cultiver pendant l'Avent le sens de l'indigence de l'homme et de l'appel à la délivrance divine; à se réjouir de l'union de Dieu avec nous dans la délicieuse liturgie de Noël; à mourir avec le Christ en Carême, en mortifiant les vices et les concupiscences et en confessant les fautes avec douleur; à ressusciter avec lui à Pâques, en renouvelant l'engagement du baptême, à vivre de sa grâce en appelant les dons du Saint-Esprit... tout cela a une éminente valeur formatrice, un potentiel incalculable d'action pastorale profonde, éclairée, sûre... la foi en est nourrie; les pages d'Ecriture, toujours puissantes pour former le parfait homme de Dieu, — disent avec la luminosité propre à la parole divine, la vérité du mystère qui est l'objet de notre créance. Mais surtout la vie de grâce se renforce au contact des mystères divins qui, dans la commémoration liturgique, se renouvellent et opèrent dans les âmes et dans l'Eglise leurs effets de salut et de sanctification.

Si la participation consciente et active des fidèles à l'action sacrée énonce le premier but visé dans le renouveau actuel, il reste que les manières ou les méthodes de cette participation peuvent et même doivent varier selon les individus comme le remarque don Capelle p. 75 en commentant l'encyclique *Mediator Dei*.

Sur l'usage du missel, S. Em. le cardinal Cicognani donne à la p. 43 des lignes judicieuses; il y cite S. Em. le cardinal Lercaro

affirmant le caractère erronée de *l'opinion assez répandue que pour participer à la messe, on doit lire dans son propre missel tout ce que dit le prêtre*. Reproduisant fort à propos le texte de l'encyclique, don Capelle à la p. 75 rappelle que *un bon nombre de chrétiens ne peuvent se servir du missel romain même s'il est écrit en langue vulgaire*.

Avec la question de l'usage du missel, le point de la communion se rapporte à la participation à l'action sacrée. Ici l'enseignement de l'encyclique *Mediator Dei* est suffisamment nuancé sur le moment de la communion des fidèles. L'Église leur permet de communier à un autre moment qu'à la communion du prêtre pour un motif raisonnable. Mais l'encyclique prend soin d'ajouter ces mots facilement oubliés: *Si dans sa maternelle indulgence l'Église s'efforce par là d'aller au-devant des besoins spirituels de ses fils, ceux-ci néanmoins... doivent ne pas mépriser facilement tout ce que la sainte liturgie conseille, et toutes les fois qu'un motif raisonnable ne s'y oppose pas, réaliser tout ce qui manifeste plus clairement à l'autel l'unité vivante du corps mystique*, p. 76. Si nous en croyons les consultations reçues, nous suggérerions à plusieurs communautés de réfléchir sur ce texte.

5. PIÉTÉ LITURGIQUE, PIÉTÉ PRIVÉE

On connaît la distinction entre piété collective et piété privée, entre piété objective ou ontologique et piété subjective, entre piété liturgique et piété populaire... De même tous ceux qui possèdent quelque expérience dans la direction spirituelle savent le problème créé par le 2 séries d'actes quasi parallèles dans la vie du prêtre : actes de piété liturgique, actes de piété individuelle, comme le décrit justement S. Ém. le cardinal Lercaro p. 310. Ce qui est moins remarqué, c'est l'accent exagéré donné en certains endroits à la piété individuelle au détriment de la piété liturgique ou parfois même l'ignorance totale de la pénétration de la piété par la liturgie. Évidemment cette dernière situation comporte des résultats sérieux.

Plusieurs textes montrent qu'une telle séparation est contraire à l'esprit de l'Église; lire par exemple les pp. 58, 78, 189, 192, 305..

De plus, elle néglige des éléments précieux pour l'alimentation de la vie chrétienne. Il est certain que les heureux effets produits chez le peuple par le nouvel ordre de la semaine sainte se répéteront dans la vie religieuse dont la piété suit le rythme et l'esprit des saisons liturgiques.

Cet article pourra paraître trop long pour une revue qui n'est pas spécialement affectée aux questions liturgiques. Mais nous

souvenant du texte de *Mediator Dei* répété par Pie XII dans son discours : La liturgie constitue une fonction vitale de toute l'Église et non seulement d'un groupe ou d'un mouvement déterminé, nous avons senti l'obligation de renseigner abondamment sur le Ier congrès international de liturgie pastorale tenu à Assise du 18 au 22 septembre 1956.

Montréal

ADRIEN-M. MALO, O.F.M.

NÉCROLOGIE

R.P. Lucien Durand, C.S.V.; RR.PP. Victor Lelièvre, Georges Simard, O.M.I. — RR.FF. Léon-Ovila (Léo Clermont), Frédéric Auguste (Frédéric Durnin) F.M — R.F. Téléphore (Donat Thibodeau) SS.S. — RR.SS. Thérèse-du-Cœur-de-Marie (Anne-Azéline Martin), Marie-Rose-Éveline (Aurore Marion), M.-Jacques (Lucienne Martin), M.-Octavien (Odile Laporte), M.-Adélar (Augustine Écrement), S.A. — RR.SS. M. des Séraphins (M.-Antoinette Franchère), M. de Saint-Jean l'Évangéliste (Annie Dalton), B.P. — RR.SS. Clément-Marie (M.-B.-Aurore Généreux), Léon d'Antioche (M.-Cécile Bouvet), Tiburce (M.-Herménégilde Legrand), Jean-de-Cordoue (M.-Laura Germain, F.C.S.P. — RR.SS. Clara Gouin, Anna Desjardins-Walsh, Florida Doucet, Rose-Anna Houde-Lalime, M.-Anne Labrecque-Moreau, Ursule Paré-S.-Théophile, M.-Anne Lacombe, Cécile Vanasse, S.G.M. — RR.SS. Mélodie St-Jacques (Robertine St-Jacques), Amélia Houle, S.C.S.H. — R.S. Saint-Zoël (M.-Christiana Lambert), S.C.Q. — RR.SS. Ste-Angèle-D'Assise (M.-Rose-Anne Moquin), Ste-Marguerite-Élisabeth (M.-Marguerite Tremblay), Ste-Justine-de-Padoue (M.-Corinne Dupré), C.N.D. — R.S. Marie-de-Ste-Alda (Fabiola Duhé), C.S.C. — R.S. Amanda Benoît, H.S.J. — RR.SS. Marie-Claire (Louise-M. Malo), Marie-de-la-Garde (Anne-Marie Allard), Saint-Tiburce (M.-Blanche-Colombe Gosse-lin), S.M. — RR.SS. Saint-Aurèle (Louise Amirault), Ste-Agnès-de-Jésus (Livéna Léger), S.S.F. — R.S. Marie-Jean-Joseph (Alexina Auger), P.S.F.M. — RR.SS. M.-Joseph-du-Calvaire (Cécile Plante), M.-Cordule (Phélonise Boucher), M.-Sébas-tienne (Léona Doré), M.-Hedwige (Alice Nadeau), M.-Alvarez (M.-Anne Mont-petit), M.-Timothéus (Adèle O'Brien), M.-Wilbrod (M.-Anna Boulanger), M. Francis of the Cross (Helen Salley), SS.NN.J.M. — R.S. M.-Joseph du Sacré-Cœur (Amanda Laliberté) S.R. — R. M. Merthe Mathieu, S.C.J.

T.R.M. Marie-Berthe Thibault, r.h.s.j., supérieure générale des reli-gieuses hospitalières de St-Joseph, présidente de la section féminine de la Conférence religieuse canadienne.

ORIENTATIONS LITURGIQUES D'ASSISE

Au début de son discours aux membres du Congrès international de pastorale liturgique, S. S. Pie XII évoquait les progrès étonnants accomplis en trente ans par le mouvement liturgique sous l'impulsion des Souverains Pontifes, et d'abord de saint Pie X.

Le peuple croyant, disait-il, accueillit ces directives avec reconnaissance et se montra prêt à y répondre; les liturgistes se mirent à l'œuvre avec zèle, et bientôt s'épanouirent des initiatives intéressantes et fécondes, même si parfois certaines déviations appelèrent un redressement de la part de l'autorité ecclésiastique.

Le Saint-Père mettait en relief le but du Congrès d'Assise :

1. *Montrer l'inappréciable valeur de la liturgie pour la sanctification des âmes, et donc pour l'action pastorale de l'Eglise.*
2. *Etudier cet aspect de la liturgie tel qu'il se manifeste dans l'histoire et continue actuellement à se déployer.*
3. *Montrer comment cette valeur pastorale de la liturgie est fondée sur la nature des choses, découle des éléments constitutifs de la liturgie.*

AU CŒUR DE LA VIE LITURGIQUE : LE TRIDUUM PASCAL

La restauration de la Semaine Sainte, que nous devons à l'action personnelle de S. S. Pie XII, domine naturellement tout l'ensemble. A travers différents rapports elle est bien apparue, selon l'expression du R. P. Antonelli, *le pas décisif vers cette réforme générale que tout le monde attend et appelle.*

La célébration des Jours Saints est au cœur et à la source de toute la vie liturgique, et leur restauration entraîne déjà par elle-même un renouvellement de toute l'année liturgique.

Il nous faudrait détailler ce qui fut dit à Assise sur ce sujet, déjà mieux connu de nos lecteurs. Bornons-nous à mentionner l'émotion profonde qui s'est emparée de tous les participants tandis que parlait un évêque allemand venu de derrière le rideau de fer, S. Exc. Mgr Spuelbeck. Son compte rendu de la Semaine Sainte en Allemagne orientale fit éclater à tous les yeux l'immense richesse et la puissance de cette célébration publique du mystère central de notre foi.

Tous auront retenu cette parole d'un ouvrier déclarant : *Après cela, on peut vivre toute une année, ou encore celle de ce paroissien allant trouver son curé après avoir assisté au lavement des pieds et à la messe du Jeudi-Saint : M. le curé, me voici, je suis prêt pour tous les services que vous voudrez me demander.*

C'est ainsi que, selon la parole de S. S. Pie XII, *les fidèles transforment en valeur de vie la vérité et la grâce du Christ qu'ils ont reçue dans la liturgie.*

Et l'on pense à tous les saints qui, entendant lire ou commenter la parole de Dieu au cours de la célébration eucharistique, ont découvert leur vocation et bouleversé leur vie : tel François d'Assise, dont l'âme demeure, si proche, à travers les rues et les monuments de sa ville.

Mieux qu'à aucun autre moment, on sentait l'unité profonde des différents éléments qui concourent à la célébration du culte liturgique. Ne l'oublions pas en examinant ceux de ces éléments qui ont surtout retenu l'attention du Congrès.

DÉPÔT DE LA GRÂCE ET DE LA FOI

La hiérarchie apporte dans la liturgie ce qu'elle a reçu de Dieu : le dépôt de la foi et le dépôt de la grâce, nous dit le Pape.

La communication du dépôt de la grâce par les sacrements a été largement traitée à Assise. L'une des conférences qui ont le plus impressionné les congressistes a même été celle de S. Exc. Mgr Garrone, parlant des messes du soir et de la modification de la loi du jeûne eucharistique, et montrant la profonde valeur pastorale de cette réforme qui a demandé beaucoup d'audace de la part du Saint-Siège.

On a parlé de même à plusieurs reprises de la multiplication presque incroyable des communions, due à la restauration de la Semaine Sainte.

Mais c'est la communication du dépôt de la foi qui est apparue au centre des préoccupations immédiates. Il ne faut pas y voir un jugement de valeur, mais la constatation d'un fait que chacun peut aisément vérifier. Demandez à n'importe qui si les catholiques communient, il vous répondra : Oui, et de plus en plus. Demandez, au contraire, si les catholiques apprennent, dans la liturgie, à connaître la Bible et les vérités de la foi qui y sont contenues, la réponse sera généralement négative.

Historiens et pasteurs s'accordent à reconnaître ce fait, et leurs analyses se rejoignent.

PAROLE DE DIEU ET PRÉDICATION DANS LA LITURGIE

Il faudrait, sur ce point, longuement méditer la conférence du R. P. Béa, S. J., sur la valeur pastorale de la parole de Dieu dans la liturgie. Il a montré comment l'Écriture *lue et expliquée* dans la liturgie, et reçue avec les dispositions requises, répand une lumière et une force particulière.

L'Écriture doit son efficacité d'abord au fait qu'elle est la parole même de Dieu, et aussi à son union, dans la liturgie, au Sacrifice eucharistique. Dans la liturgie, la parole de Dieu doit tomber dans une terre préparée par la prière active de l'assemblée, et prépare à son tour à la réception des grâces du Sacrifice eucharistique.

Le P. Béa a souligné, en outre, avec rigueur, que la messe du dimanche et des fêtes est aujourd'hui, en fait, pour la plupart des fidèles, l'unique occasion d'approfondir leur culture religieuse. Et de plus, nous savons, ajoutait-il, que, derrière le rideau de fer toutes les autres possibilités sont supprimées.

*

La proclamation de la parole de Dieu ne doit pas être séparée de son commentaire. L'homélie, expliquant le passage de l'Écriture qui vient d'être lu, est la forme préférée de l'Église pour la prédication au cours de l'assemblée liturgique. Nous avons non seulement, rappelait le P. Béa, l'exemple des Pères de l'Église, mais aussi la prescription qui figure toujours au cérémonial des évêques : *Régulièrement, à la messe, le sermon doit porter sur l'Évangile du jour. Cet Évangile, où, disait le P. Jungmann, nous acclamons le Christ présent par sa parole en chantant : Gloria tibi Domine.*

On voit dans cette perspective comment se rejoignent et s'épaulent mouvement biblique et mouvement liturgique.

*

Une restauration du rôle de la parole de Dieu dans la liturgie devrait entraîner une refonte des lectures, de façon à lire un plus grand nombre de passages, choisis d'une façon plus logique.

Il appartiendra à l'autorité compétente, c'est-à-dire au Saint-Siège, a déclaré le P. Béa, d'examiner de tels projets, et de prendre des décisions qui tiennent compte de tous les éléments connexes avec cette délicate question.

Dans une brève communication, le P. Roguet faisait ressortir que, déjà, la prédication se renouvelle dans le sens indiqué, à la suite de l'intérêt même suscité parmi les fidèles par le mouvement liturgique et les réformes réalisées récemment.

VALEUR DU CHANT POPULAIRE

Il ne faut pas oublier que cette communication du dépôt de la foi dans la liturgie se fait au cours d'une action qui est, indivisiblement, celle de tout le Corps mystique, et à laquelle tous devraient donc participer activement. Le chant est une des formes privilégiées de cette participation active par laquelle, normalement, circule la vie.

S. Exc. Mgr Stohr, évêque de Mayence, commentant l'Encyclique sur la Musique sacrée, a souligné la valeur du chant en langue vulgaire, inspiré des textes liturgiques, et notamment des psaumes dont S. S. Pie XII recommande l'usage à la messe basse, et qui, dans certains diocèses des pays de Mission ou d'Europe centrale, peut, en vertu de privilèges particuliers, être utilisé dans la liturgie solennelle. Cela ne doit pas porter atteinte au chant grégorien, en latin, qui garde son rang privilégié. Il est même probable que c'est le contraire qui se produira; l'usage d'un chant populaire authentiquement liturgique devrait ouvrir des possibilités nouvelles à la compréhension des textes latins et à l'exécution des méthodes grégoriennes.

RÉÉDUCER LE PEUPLE CHRÉTIEN

Tout ce qui précède touche à une autre grande orientation du Congrès d'Assise : *UN VASTE EFFORT D'EDUCATION EST NÉCESSAIRE.*

En effet, les réformes sont inutiles si fait défaut l'esprit, ainsi que le proclamait S. Ém. le cardinal Lercaro. Le R. P. Antonelli a parlé d'un *patient travail de rééducation*. Il ne fait pas de doute que c'est une des plus claires perspectives d'avenir, de la plus grande importance.

Certaines réformes, d'ailleurs suscitent d'elles-mêmes un appel du peuple chrétien à ses pasteurs. S. Em. le cardinal Gerlier en apportait un nouveau témoignage dans son rapport sur les rituels bilingues.

Il est apparu encore au cours du Congrès d'Assise qu'une liturgie vivante donne le sens de l'Église et de la discipline hiéar-

chique. Cela se dégageait du rapport de Dom Capelle, Abbé du Mont-César, sur le rapport entre les Encycliques *Mystici Corporis* et *Mediator Dei*.

Comment s'étonner, si l'on a bien compris la vraie nature de la liturgie, que cette vie commune publique du Corps mystique soit aussi un moyen privilégié de donner conscience à tous de la structure de ce Corps et de la place de chacun ?

Est-il besoin de souligner à ce propos que l'obéissance au Souverain Pontife, qui seul peut décider d'une modification des formes liturgiques, doit être fidèlement observée, sous peine de dénaturer le culte liturgique en prétendant le servir ?

UNITÉ DE LA VIE SPIRITUELLE ET RÉFORME DU BRÉVIAIRE

L'accent a été mis encore sur l'unité de la vie spirituelle. On voit par tout ce qui précède qu'il n'est pas possible d'opérer une division entre « piété objective » et « piété subjective », entre culte extérieur communautaire et culte intérieur, personnel. Ce serait une « *vivisection intolérable chez un disciple de Jésus-Christ* », suivant l'expression de Dom Capelle.

Il est vrai que la piété personnelle peut et doit se développer à côté et en dehors de la liturgie. Mais il serait faux de prétendre qu'elle peut être absente du culte liturgique, et il faut sans doute affirmer que c'est là d'abord qu'elle doit trouver sa place naturelle et son meilleur aliment.

La conférence de S. Ém. le cardinal Lercaro sur la réforme du bréviaire a jeté sur ce point une vive lumière. Il a fait entrevoir la possibilité d'une refonte de l'office qui permettrait d'en faire la prière et l'aliment spirituel du prêtre, en y intégrant les valeurs que l'on doit rechercher aujourd'hui en dehors du bréviaire, dans la méditation et la lecture spirituelle.

Cela pourrait être une pièce maîtresse dans l'œuvre de restauration de l'esprit liturgique sans lequel rien ne se fera.

*

On le voit, un travail considérable et *de longue haleine* attend les ouvriers dans la vigne du Seigneur. Mais c'est aussi une œuvre urgente, pour laquelle le temps nous est compté. Les problèmes qu'elle soulève se posent à l'échelle mondiale : il était frappant de constater, à Assise, que des évêques, venant de pays aussi divers

que l'Allemagne, l'Indonésie, les États-Unis, se trouvaient en face de besoins analogues, aux prises avec les mêmes difficultés, exprimaient les mêmes espoirs.

Mais une autre évidence éclatait aux yeux de tous : l'œuvre à laquelle nous sommes appelés ne peut s'accomplir que dans une fidélité intransigeante à l'Église, animée par la soufflé de l'Esprit-Saint. Et c'est pourquoi, en poursuivant courageusement notre tâche, nous devons faire nôtre l'affirmation de S. Em. le cardinal Lercaro à la dernière séance du Congrès :

*AUX MAINS, À L'ÂME INSPIRÉE, AU CŒUR MATER-
NEL DE LA SAINTE ÉGLISE, NOUS CONFIONS VOS VŒUX
ET NOUS NOUS REMETTONS À SA SAGESSE AIMANTE,
FILIALEMENT, AVEC CONFIANCE, LES YEUX FERMÉS.*

Paris

FRANÇOIS BERNARD



LE CLERGÉ CATHOLIQUE EN EUROPE OCCIDENTALE

BRUXELLES (ccc) — D'après des statistiques publiées à Bruxelles, il y a un prêtre pour 490 catholiques en Suisse, aux Pays-Bas et au Luxembourg; un prêtre pour 530 catholiques en Belgique et en Angleterre; un prêtre pour 560 catholiques en Irlande; un prêtre pour 620 catholiques en France; un prêtre pour 690 catholiques en Italie; un prêtre pour 940 catholiques en Autriche; un prêtre pour 970 catholiques en Espagne; un prêtre pour 1,000 catholiques en Allemagne et un prêtre pour 1,630 catholiques au Portugal. Toujours d'après la même source d'information, il y a un séminariste pour 1,330 catholiques en Irlande, tandis que la proportion est de un pour 3,400 en Espagne; un pour 3,640 en Angleterre; un pour 4,440 en France; un pour 4,870 en Italie; un pour 4,990 en Belgique; un pour 5,330 aux Pays-Bas; un pour 6,570 en Suisse; un pour 6,640 au Portugal; un pour 6,730 en Allemagne; un séminariste pour 9,840 catholiques en Autriche.

LA VOIE D'ENFANCE

A propos de quelques livres

« En vérité, en vérité, quiconque n'accueille pas le Royaume de Dieu en petit enfant n'y entrera pas » (Mc 10,15). Se faire petit, reconnaître sa radicale impuissance, son besoin d'un autre; ouvrir son âme, la rendre disponible et accueillante, attendre avec une confiance silencieuse mais assurée la venue qui comble, voilà la condition que le Seigneur pose à ceux qui cherchent le royaume. Plutôt que de faire, il importe de se laisser faire : plutôt que de forcer la grâce il s'agit de s'exposer à son action patiente et sûre. Passivité certes, mais passivité n'est pas toujours synonyme d'inactivité; il y a un travail profond, une coopération secrète dans tout accueil en soi du don, surtout quand ce don est le Don de Dieu.

Enfance, attitude première de tout être vis-à-vis du « Père des esprits et Dieu de toute chair »; première non seulement parce qu'elle doit être à la racine même de ce que nous sommes, mais aussi parce qu'elle doit englober toute notre complexité humaine. Nous voulons dire qu'elle doit imprégner à la fois l'âme et le corps et s'exprimer en eux. L'homme n'est pas un être divisé en deux compartiments entre lesquels un contact plus ou moins artificiel s'établit; il est un « esprit incarné, un corps pénétré d'esprit » (Guardini). Il n'est option ni conviction spirituelle authentique qui soit de l'âme seule; le visage, les yeux, les mains, l'attitude entière participent à la vie de l'esprit et la rendent visible. Aussi la véritable enfance quand elle a poussé des racines dans un cœur d'homme, ne peut pas ne pas rayonner sur le corps entier : éclairé par la lumière du dedans, lui aussi devient humble, doux, silencieux et calme.

S'il faut avoir un cœur et une attitude d'enfant dans toutes nos relations avec Dieu et avec les hommes, cela s'impose particulièrement lorsqu'il s'agit de la vie liturgique. C'est dans ces moments privilégiés où, devenu présent, le mystère de notre salut nous saisit pour nous faire entrer par Jésus-Christ, dans l'être et la vie de Dieu, que nous devons offrir à la grâce une âme d'enfant. Un cœur humble, docile, prêt à se modeler sur la grande réalité qui l'envahit et l'invite au dépassement, s'il n'est pas le tout de la vie liturgique, n'en est pas moins la condition préalable essentielle. Lui seul permet de s'ouvrir aux merveilles de Dieu, de les accueillir telles qu'elles se présentent, d'entrer dans l'insondable profondeur du mystère.

Former un tel cœur — et ajoutons-le — un tel corps, quelle tâche magnifique et redoutable ! Il faut savoir les conserver chez l'enfant et tout en développant le petit être pour qu'il accède suivant le rythme de la vie à l'âge adulte, maintenir précieusement en lui cette part nécessaire d'enfance : fraîcheur, pureté, capacité d'accueil, pouvoir de s'étonner, de s'émerveiller, de voir les êtres exister dans leur mystère. Et là où cette enfance a été étouffée et n'est-ce pas là notre cas à nous les adultes qui avons perdu ce cœur dans le charivari de nos raisonnements et de nos affaires — on entreprendra un patient effort d'éducation pour enlever les pierres et les ronces qui empêchent que ne jaillisse le filet d'eau pure, « la source qui murmure en nous : Viens vers le Père » (S. Ignace d'Antioche).

Dans ce travail nous aurons à nos côtés un guide expérimenté : une grande éducatrice, Mme H. Lubienska de Lenval. Celle-là a publié récemment trois études qu'il convient de présenter à tous ceux qui veulent conserver, retrouver ou faire retrouver l'esprit d'enfance¹.

Il est difficile de résumer ces pages simples, fraîches et silencieuses. On y parle de silence, de recueillement, de l'intelligence qui se passe de mots, du geste qui est parole. C'est de la poésie à la fois pure et engagée qui suppose une longue et amoureuse expérience d'éducatrice, et par-dessus tout, un contact vivant avec la liturgie. Certes, un historien, un exégète, voire un liturgiste pourraient trouver à redire au sujet de certaines affirmations inexactes ou incomplètes, mais en considérant l'ensemble tout cela apparaît comme des vétilles et l'on éprouve du scrupule à s'arrêter aux détails moins réussis quand l'ensemble est un chef-d'œuvre.

Découvrir le silence — et c'est une « découverte semblable à celle que l'on fait de la montagne ou de la poésie » (*Le Silence*, p. 9) — accéder par lui à la prière contemplative; retrouver le sens des attitudes et des gestes corporels, leur lien étroit avec l'âme, réaliser comment « mieux que la parole, le geste exprime les tendances profondes de l'être » (*La Liturgie*, p. 87), voilà ce que nous apprennent ces pages si denses malgré leur apparente simplicité.

Dans chacun de ces trois ouvrages les éducateurs trouveront une matière abondante à la réflexion et des suggestions très pratiques

1. *L'Éducation du sens liturgique*, Ed. du Cerf, 1952, 144 pp. *Le silence à l'ombre de la parole*, Casterman, 1955, 100 p.. *La liturgie du geste*, Casterman, 1956, 100 pp.

(surtout dans *L'éducation du sens liturgique*). Mais ces livres ne s'adressent pas seulement aux spécialistes. Toute âme religieuse qui cherche à faire en soi le silence, à réapprendre l'authenticité du geste, à se faire petite, méditera avec un immense profit ces pages qui sont un commentaire vivant de la parole du Seigneur : « Je te bénis Père, Seigneur du ciel et de la terre d'avoir caché cela aux sages et aux habiles et de l'avoir révélé aux tout petits » (Mt 11,25).

Montréal

M.-CANTIUS MATURA, O.F.M.

CONGRÈS EN 1957 DE L'UNION MONDIALE DES ENSEIGNANTS CHRÉTIENS

BRUXELLES (ccc) — L'Union mondiale des Enseignants chrétiens, groupant les fédérations nationales des instituteurs chrétiens de plus de 50 pays, organise au cours de l'été 1957 à Vienne son troisième congrès mondial.

M. de Boer (Pays-Bas), président de l'Union mondiale, est parti récemment pour Rome en vue d'arrêter avec le secrétaire général de l'Union, M. le professeur Giorcelli, le programme provisoire de cette rencontre internationale. Celui-ci rencontrera à son tour à Vienne M. Drimmel, ministre autrichien de l'Instruction publique et Mgr Jachym, évêque auxiliaire de Vienne, afin de prendre les mesures préparatoires qui s'imposent.

Le thème général du prochain congrès mondial s'intitule : « La place de l'instituteur dans la vie internationale ». Le Comité de l'Union mondiale se réunira à Rome fin-août pour arrêter les dispositions définitives de cette assemblée internationale.

L'U.M.E.C. a été fondée à Rome en 1951. L'idée originelle de l'instauration d'une fédération d'organisations syndicales d'enseignants chrétiens s'était déjà manifestée en 1908, mais deux guerres mondiales en avaient empêché jusqu'alors la réalisation. Le deuxième congrès mondial de la jeune fédération a été tenu à Amsterdam en 1954.

CONSULTATIONS

1. *Est-il exact qu'on est dispensé d'envelopper d'un voile un tabernacle qui est doré ou en or ? dans ce cas, on pourrait confectionner un voile ouvert de façon à permettre qu'on voie le tabernacle précieux.*

Le *Manuel de Liturgie et Cérémonial selon le rit romain* par les PP. Léon Le Vasseur et Joseph Haegy, 16e édition, revue et mise à jour par le P. Louis Stercky, t. 1, n. 56 fournit la réponse à la question posée. Voici ce qu'il y est dit : « Le tabernacle où réside le Saint Sacrement, doit être entouré d'un conopée... Le conopée consiste en deux rideaux galonnés et ornés de franges qui enveloppent complètement le tabernacle et retombent de tous côtés en se rejoignant devant la porte ».

Il convient de noter que le trait placé sous les mots importants se trouve dans le texte cité.

Il est vrai que la S. Congrégation des Rites a permis qu'on laisse voir des tabernacles de grande valeur artistique, que le cardinal Gasparri dans son traité *De SS. Eucharistia*, t. 2, n. 995 pense que les trop grandes dimensions du tabernacle rendant le conopée impossible pourraient dispenser de cette rubrique du *Rituel*, maintes fois rappelée par la S. Congrégation des Rites, mais ces cas diffèrent de ceux mentionnés dans la consultation. Aussi faut-il s'en tenir au conopée qui enveloppe complètement le tabernacle.

Montréal

ADRIEN-M. MALO, O.F.M.

2. *Est-il des cas où le voile du tabernacle peut être fait d'un tissu transparent : filet brodé, soie nylon très claire, tulle... ?*

Dans le *Dictionnaire pratique de liturgie romaine* publié sous la direction de Robert Lesage, chanoine honoraire, Paris, 1952, vous pouvez lire à l'article conopée signé par Robert Lesage, qui est le cérémoniaire de S. E. Mgr l'Archevêque de Paris, les mots suivants : « Il serait ridicule de faire le conopée transparent, car, par définition, un voile est fait pour cacher aux regards un objet ».

La nature même du conopée demande donc qu'il soit fait d'un tissu opaque.

Montréal

ADRIEN-M. MALO, O.F.M.

3. *Que penser d'un voile de tabernacle qui consiste en un riche et beau portrait du Sacré-Cœur, œuvre d'art en soie tissée sur fond couleur or ? L'image couvre environ la moitié du devant du tabernacle, est encadrée d'un ruban de soie moirée rouge, couvre non seulement la porte mais tout le devant du tabernacle.*

Respectons la valeur artistique du beau portrait qui sans doute est une création réellement originale. En lui-même, ce portrait conserve son prix.

Mais le conopée consiste en deux rideaux qui retombent de tous côtés avec souplesse. Les franges seront le plus bel ornement des parements liturgiques; on peut y joindre des broderies légères, à la condition qu'elles permettent à l'étoffe d'épancher ses plis librement.

Alors votre voile portant le portrait du Sacré-Cœur doit être remplacé par un conopée à la fois plus simple et plus conforme à la rubrique, aux décrets et à la nature du conopée.

Montréal

ADRIEN-M. MALO, O.F.M.

4. *Pourquoi dit-on que le conopée est la seule marque certaine de la présence du Saint Sacrement dans le tabernacle ? Longtemps j'ai pensé que la lampe du sanctuaire jouait ce rôle.*

Tous les auteurs de liturgie répètent cette affirmation: Le conopée est la seule marque certaine de la présence du Saint Sacrement dans le tabernacle. Aussi demandent-ils que quand le tabernacle est vide, le conopée soit enlevé.

Il est vrai que selon le canon 1271 du Code de Droit Canonique la lampe du sanctuaire doit brûler jour et nuit devant le tabernacle contenant la sainte réserve. Mais parce que cette lampe peut continuer de brûler même quand le tabernacle ne contient plus la sainte réserve, parce que aussi des lampes semblables peuvent brûler devant n'importe quel autel, devant les statues, les reliques et les images saintes, elles ne peuvent être un signe certain de la présence du Saint Sacrement dans le tabernacle.

Montréal

ADRIEN-M. MALO, O.F.M.

5. *Nous construisons notre chapelle. De généreux bienfaiteurs nous ont fait don de plusieurs articles précieux. Or voici que le donateur du tabernacle demande de faire graver à l'intérieur le nom de sa famille. Le marchand qui fournit le tabernacle refuse de se rendre à cette exigence parce que plusieurs fois il lui a été dit par des religieux compétents qu'à l'intérieur du tabernacle on ne peut placer rien autre chose que la sainte Réserve. Pouvons-nous accepter ce renseignement du marchand ?*

Votre marchand est bien renseigné. A l'intérieur du tabernacle on ne peut placer rien autre chose que la sainte Réserve. On peut y placer l'ostensoir contenant l'hostie consacrée et momentanément des vases sacrés vides non encore purifiés. Il est défendu d'y garder les saintes huiles, les vases sacrés vides, les reliques ou tout autre objet. Voir le Code de Droit Canonique, canon 1269 § 2.

Il est facile de comprendre que votre bienfaiteur souhaite voir son nom tout près de Notre-Seigneur. Mais cela est expressément défendu par la S. Congrégation des Rites, nn. 733 et 4376. Offrez-lui de graver le nom de sa famille sous le tabernacle-Notre-Seigneur qui voit et sait tout saura le récompenser de sa belle générosité même si la présence d'aucun nom n'en rappelle le souvenir.

Montréal

ADRIEN-M. MALO, O.F.M.

6. *Est-il permis de placer sur la nappe de l'autel, sous les chandeliers des vitres qui protègent la nappe et la conservent propre ?*

Le souci de la propreté recommande l'usage de ces vitres placées sur la nappe de l'autel ou sur les gradins. Certains auteurs, plutôt exigeants, soutiennent que les chandeliers doivent être placés sur la nappe d'autel sans aucun intermédiaire. Voir le *Dictionnaire pratique de liturgie romaine* publié sous la direction de Robert Lesage, mot chandelier, colonne 201. Nous pouvons penser que la rubrique prescrivant de placer les chandeliers sur l'autel même *in planitie altaris*, est suffisamment respectée même si entre la nappe et le chandelier il y a une vitre protectrice.

Montréal

ADRIEN-M. MALO, O.F.M.

7. *Nous pensions placer sur nos autels latéraux des tabernacles ou au moins un bloc de marbre qui rappellerait le tabernacle. Notre agent fournisseur des autels nous dit que le tabernacle ne fait pas partie de l'autel et nous propose des autels qui consistent simplement en une table ornée du crucifix et de deux chandeliers. La liturgie permet-elle d'accepter cette proposition ?*

Tout d'abord examinons la question du tabernacle. Il est vrai que le tabernacle n'est pas un accessoire nécessaire de l'autel. Son usage est relativement récent. Il ne daterait que de la fin du 16e siècle. Aujourd'hui il est exigé par la garde de la sainte Réserve. Comme selon le Code de Droit Canonique, canon 1268 § 1 la sainte Eucharistie ne peut être conservée qu'à un seul autel de chaque église, il suffit que l'autel du Saint-Sacrement ait un tabernacle. La pratique de placer un tabernacle à tous les autels d'une église ou d'un oratoire est jugée assez sévèrement par les auteurs de liturgie. Stercky dans le *Manuel de Liturgie et cérémonial selon le rit romain*, t. 1, n. 42, nota, la qualifie d'inutile, de contraire à la tradition, d'opposée aux principes de la liturgie, de responsable d'abus. Souvent en effet ces tabernacles vrais ou faux servent de piédestaux à des statues au détriment de la croix de l'autel. M. le chanoine Robert Lesage dans le Dictionnaire pratique de liturgie romaine juge ridicule la pratique de simuler un tabernacle par une pierre ou un bloc de bois ou une élévation quelconque au milieu d'un autel.

En pratique un tabernacle portatif, en plus d'un tabernacle fixe, suffit à tous les besoins d'une église.

Passons maintenant aux chandeliers. En principe on ne doit placer sur l'autel que les chandeliers utiles, ceux dont on doit allumer les cierges. Il semble donc inutile de laisser en permanence six chandeliers à un autel où il n'y a jamais que des messes basses. Selon le M. chanoine Robert Lesage, ce serait même un abus.

Montréal

ADRIEN-M. MALO, O.F.M.

8. *Croyez-vous que la S. Congrégation des Religieux viendra à fixer pour les communautés de femmes un maximum d'années pour la supériorité et un minimum d'années comme inférieures avant de pouvoir recevoir une charge de gouvernement ? Les supérieures à vie finissent par croire qu'elles ne peuvent plus faire autre chose que de commander. Ce n'est pas toujours ce qui favorise l'esprit de foi et l'esprit d'obéissance chez les inférieures.*

Notre mère la sainte Église a déjà pourvu à ce besoin pratique. Le Code de Droit Canonique au canon 505 dit ceci : « Les supérieurs majeurs seront temporaires, à moins que les constitutions n'en disposent autrement; quant aux supérieurs mineurs locaux, ils ne seront pas établis pour plus de trois ans; ce temps écoulé, ils pourront être maintenus pour une seconde période dans les mêmes fonctions, si les constitutions le permettent, mais non immédiatement pour une troisième période dans la même maison religieuse ».

De plus, il arrive que des demandes soient adressées à la S. Congrégation des Religieux en vue de maintenir en charge certaines supérieures au-delà du temps déterminé dans les constitutions. Souvent la S. Congrégation a cru bon de rejeter ces demandes; elle a même laissé entendre qu'à moins d'avoir de très graves raisons on ne devrait pas adresser à Rome de semblables demandes.

Enfin remarquez que le texte du code s'applique aux communautés non seulement de femmes mais aussi d'hommes.

Montréal

ADRIEN-M. MALO, O.F.M.

9. *Un Religieux-Prêtre, supérieur d'une importante maison dans sa Congrégation, exerce son ministère de confesseur et de directeur dans une communauté de Religieuses, à raison de deux ou trois heures par semaine, depuis près de deux ans... Or, il se trouve que la Mère Supérieure de cette maison oublie... de remettre au Confesseur quelques... honoraires pour ce ministère. La maison dont elle est supérieure est cependant loin d'être dans la détresse... Cordialement sans doute, voire candidement, la Révérende Mère remercie le Prêtre pour la grande charité... de son ministère, pour son zèle sacerdotal, lui promet les abondantes prières de sa communauté... sans autre dédommagement d'ordre temporel.*

Mon premier jugement fut assez sévère sur ce fait. On peut se demander s'il n'y aurait pas de la part de cette maison, une certaine exploitation... de la charité et du zèle d'un prêtre, un pernicieux oubli des obligations d'ordre strictement temporel qu'il doit soutenir dans sa communauté, une étrange hypothèque sur la Providence que l'on charge, pour s'en dispenser soi-même, de récompenser le Confesseur, puisque son ministère, comme ministère, est de soi « impayable »... Ne découvre-t-on point ici l'absence de cette charité de cette honnêteté naturelle tout simplement, dont on souhaiterait voir refluer le culte, même chez les ecclésiastiques et les religieuses et religieux ?

Que pense la VIE DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES des honoraires qu'un prêtre est en droit d'attendre NORMALEMENT de son ministère sacerdotal ?

Le ministère de directeur et de confesseur doit être rétribué, si les lois ou décisions ne s'y opposent pas. Certains synodes précisent que pour le travail des confessions extraordinaires rien ne soit exigé si ce n'est les frais de déplacement.

Quant à la somme des honoraires à recevoir, il faut s'en remettre aux textes du synode diocésain. Si ces textes ne précisent rien de particulier sur ce point, que le prêtre soumette le cas à la chancellerie qui s'occupera de déterminer la somme convenable des honoraires.

Assez souvent la chancellerie répondra au prêtre de s'entendre avec la communauté concernée, alors le prêtre doit lui-même aborder la question et arriver à un accord qui tienne compte de tous les éléments du problème.

Voilà pour les principes, voici quelques réflexions sur une certaine exploitation et un manque d'honnêteté naturelle.

Mettons de côté les cas réels de pauvreté, d'œuvres qui doivent forcément compter sur le concours bénévole des prêtres et des religieux. Il reste un nombre impressionnant de cas où le ministère du prêtre n'est pas rétribué du tout ou n'est que chichement rétribué. C'est un principe de droit naturel que l'ouvrier a droit à son salaire. Notre-Seigneur en a fait l'application au travail apostolique, Luc 10, 7; de même saint Paul à l'exemple de son maître Jésus.

Les religieuses qui demandent un service à un prêtre doivent elles-mêmes songer aux honoraires. C'est un devoir de justice élémentaire. A moins que le prêtre n'ait consenti à fournir gratuitement ses services, la conscience de la supérieure reste chargée de cette obligation. Certaines supérieures s'autorisent du silence du prêtre pour justifier l'absence des honoraires; elles ont tort parce que très souvent ce silence signifie tout autre chose que la renonciation à une juste rétribution.

Dans le courrier qui est adressé à *La Vie des Communautés Religieuses* je lis des cas d'exploitation que je me permets de résumer ici.

Une communauté de religieuses contemplatives invite un prédicateur à donner le sermon pour les jours de grande fête. Ce prédicateur qui change pour chaque

fête reçoit pour tout honoraire un chèque de cinq dollars. Un jour, en plus du prédicateur, un célébrant avec diacre et sous-diacre avait été invité. Le célébrant reçut cinq dollars; de même le diacre et le sous-diacre. Le prédicateur s'attendait à recevoir un peu plus au moins ce jour-là. A sa grande surprise, il ne reçut que cinq dollars. Et cependant il paraît que les honoraires d'aujourd'hui sont mieux que ceux de jadis: car il y a quelques années le chèque de cinq dollars était accompagné d'un billet portant ces mots: Veuillez célébrer 5 messes basses pour nos sœurs défuntes. Le moins que l'on puisse dire de cette communauté, c'est que la contemplation a produit une déformation professionnelle: habituées à vivre de peu, étrangères aux questions d'ordre temporel, ces religieuses oublient que leur aumônier ne s'est pas engagé à la vie contemplative et doit faire face à des obligations onéreuses de vie domestique.

Il faut de plus noter que les honoraires de messes valent pour les messes célébrées et nullement pour récompenser d'un travail qui mérite des honoraires. Les religieuses doivent à jamais abandonner cette pratique qui consiste à remettre à un prêtre qui a fourni un travail important une certaine quantité d'honoraires de messes à célébrer. Cette pratique ne répond pas aux exigences de la justice.

Nous sommes à l'époque des congrès. Il arrive assez souvent, comme ce fut le cas pour le congrès national des religieux du Canada, que les travaux soient publiés dans un volume mis en vente dans la suite. Normalement les rapporteurs pourraient s'attendre à recevoir au moins un volume gratuitement ou au moins à jouir d'un prix de faveur pour le volume. Il n'en est rien: ceux qui ont peiné pour rédiger un texte qui avec d'autres fait la richesse du volume doivent acheter au même prix que les autres, heureux si encore les éditeurs du volume respectent les exigences du droit d'auteur.

La préparation au mariage comporte la retraite des fiancés: conférences, confessions... Les fiancés qui y prennent part versent une somme destinée à couvrir les frais encourus par les organisateurs. Ceux-ci invitent religieux, prêtres à venir entendre les confessions des fiancés en retraite sans jamais leur offrir les moindres honoraires. Si en réalité les dépenses sont telles qu'elles absorbent toutes les recettes, en invitant les confesseurs, les organisateurs devraient avertir qu'il s'agit d'un service bénévole. Autrement on peut vraiment se demander comment ils comprennent le principe que l'ouvrier a droit à son salaire.

A l'occasion de consultations, *La Vie des Communautés Religieuses* 14, 23-25 a exposé la condition pénible des religieuses enseignantes en certaines parties des États-Unis.

Ces faits puisés dans le courrier qui nous arrive sont rapportés dans l'intention de répondre à la consultation. Ils feront réfléchir sur des pratiques courantes peu conformes à la justice. *La Vie Spirituelle* de décembre 1956 porte à la page 315 une lettre d'une correspondante qui aboutit aux mêmes constatations.

A chacun de fournir son effort pour supprimer de si pénibles abus.

Montréal

ADRIEN-M. MALO, O.F.M.

SAINT PATRON DES AGENTS DE PUBLICITÉ

La Sacré Congrégation des Rites a donné comme saint patron et protecteur des agents de publicité saint Bernardin de Sienne, prédicateur franciscain et réformateur qui vivait au 15^e siècle.

LIVRES

BROUTIN, Paul, s.j., *La Réforme Pastorale en France au XVII^e siècle*. Collection : Bibliothèque de Théologie, section morale, vol. II. Desclée et Co. Tournai, Paris 1956. 2 tomes, 372-567 pp. 23cm.

La décadence du clergé et du peuple chrétien au XVI^e siècle n'est plus à décrire. Même si les historiens, voire les plus sérieux, ont forcé la note sombre pour faire ressortir la transformation accomplie par leurs héros, il n'en reste pas moins que la vérité est encore pénible. La discipline ecclésiastique est gravement déchirée et les mœurs du clergé et du peuple sont corrompues. Avant d'atteindre le peuple, la réforme devait s'insinuer d'abord dans le clergé et même, pour assurer toute son efficacité, dans le haut clergé, c'est-à-dire parmi les évêques. C'est ce qu'a tenté le Concile de Trente (1545-1563).

Le volume du Père Broutin veut nous montrer les développements de la réforme pastorale proprement dite, des institutions et des méthodes qui sont encore celles de notre époque; en connaissant les origines et les premières manifestations nous en comprendrons mieux le sens.

Une première partie nous montre les évêques à l'œuvre dans leurs diocèses. L'A. n'en retient qu'un certain nombre, pas toujours les plus saints et les plus célèbres, mais ceux dont l'action pastorale et l'œuvre réformatrice sont significatives de l'esprit tridentin. Ils ne sont certes pas les seuls, mais ce sont les plus énergiques, les plus courageux, les plus persévérants surtout.

La deuxième partie traite des institutions préconisées par le Concile de Trente : les visites pastorales, les synodes diocésains, les conciles provinciaux et les séminaires. L'A. s'applique surtout à mettre en valeur les missions du clergé paroissial, ses aspirations à la vie canoniale et à la vie commune, aussi dans la ligne du Concile de Trente, bien que non dans les décrets.

La littérature pastorale, qui suscite et entretient toutes ces idées et ces initiatives fait l'objet de la troisième partie. Ils sont nombreux ces écrits qui traitent de la spiritualité sacerdotale, de l'initiation pastorale, de l'administration des sacrements. Souvent longs, parfois fastidieux, ils n'en ont pas moins formé la spiritualité des saints prêtres du XVII^e siècle.

Ces trois parties se complètent l'une l'autre. « Les idées amorcent les faits à échéances plus ou moins longues; les institutions se coulent dans les mœurs, les hommes leur donnent esprit et vie selon leur caractère, les circonstances et l'action providentielle du milieu ». Que l'œuvre pastorale du Concile de Trente n'ait pas eu un plein triomphe, il n'y a pas lieu de nous en étonner. La restauration catholique doit être prise dans toute sa complexité. Le retour à l'ordre se fait lentement, obscurément, à travers des méandres désordonnés. Ces pages nous montrent qu'il ne pouvait en être autrement : « C'est la vue la plus réaliste d'une Église au travail dans un monde de péché, sur des hommes en chair et en os, avec leurs besoins et leurs passions, marqués, engagés, enfoncés dans leur temps et dans leur terroir ».

En somme, c'est encore le rôle du clergé qui se trouve ici mis en question. Ces réformes anciennes inspireront une solution aux problèmes modernes. Le travail du Père Broutin n'est donc pas sans mérite et sans utilité. Si d'une part le prêtre peut y trouver occasion à mieux posséder ses méthodes d'apostolat, le religieux et le laïc y trouveront une nouvelle ardeur à étendre partout l'influence pastorale du clergé.

SHEEN, FULTON J., *La vie vaut d'être vécue*. (Traduit de l'américain par Marguerite Bréhier.) Seconde série. Mulhouse, Salvator, 1955. 20cm. 224 pp.

Depuis plusieurs années déjà, Mgr Fulton J. Sheen tient la vedette, aux émissions religieuses de la radio et de la télévision américaines. Ces dernières années, même les téléspectateurs du Canada ont pu bénéficier des émissions *Life is Worth Living*. Ce sont vingt-six de ces causeries qui sont, ici, présentées, en traduction française, sous le titre *La vie vaut d'être vécue* (seconde série). Ces transpositions de la langue parlée n'ont peut-être pas tout le charme des grands ouvrages de Sheen, ni même toute la saveur du texte original anglais; telles quelles, ces pages nous captivent cependant.

Nous retrouvons les thèmes chers à la pensée de l'A. : le communisme, la psychologie, l'éducation, la place de la religion et de la prière dans la vie chrétienne.

Il est indéniable que Mgr Sheen a saisi l'attente des catholiques américains, et même des Américains tout court. Il a compris, avec une particulière acuité, les problèmes qui travaillent ses concitoyens; et la réponse qu'il apporte à ces problèmes est reçue avec un extraordinaire enthousiasme. Professeur merveilleusement doué, Mgr Sheen présente de façon toujours claire l'armature logique de sa causerie. Le tableau noir des conférences télévisées est, à lui seul, presque une trouvaille. L'A. possède l'art de vulgariser les problèmes emmêlés de la philosophie et de la science modernes. Ses sources d'illustration sont nombreuses; il sème ses exemples tout au long de sa causerie, seul le paroxysme final se dégage, libre de toute excursion. L'histoire religieuse ou politique, la littérature d'imagination, les observations de tous les jours, enfin les ressources d'une imagination puissante, tout cela contribue à composer une mise en scène qui donne un particulier relief aux divers points de doctrine.

La présentation, toujours claire, se fait vite convaincante. La dernière partie de l'émission est extraordinaire de dynamisme et de conviction entraînant. Mais cela, l'écrivain ne peut le rendre, et nous le regrettons, surtout quand il s'agit des transcriptions fidèles des causeries. La maîtrise d'une langue claire et souple, le geste, la voix chaude, l'énergique diction, et cette étonnante profondeur du regard, donnent du relief à tout son exposé.

A lire ces conférences, nous sentons la qualité du philosophe; nous entrevoyons aussi le théologien qui possède des lignes de force d'une complète synthèse du *créé*. Si nous n'avons pas ici la calme maîtrise des grands ouvrages tel *The Mystical Body of Christ* ou encore *The Peace of Soul*, du moins c'est l'authentique « prédicateur » que nous présente cette seconde série de *La vie vaut d'être vécue*.

Longueuil,

FLORENT SYLVESTRE, O.F.M.

LA SEMAINE SAINTE EN TERRE SAINTE

Avec les grands

Pèlerinages de l'Europe

sous la direction du R. P. Adrien-M. Malo, franciscain

23 mars - 7 mai 1957

\$1000.

Renseignements et inscriptions :

R. P. ADRIEN-M. MALO, O.F.M.

5750 Boul. Rosemont, Montréal

Tél. CL. 9-6911